



Déclaration Liminaire au CSAL du 2 Avril 2024

Monsieur le Président,

Depuis 2016, la première grève pour les salaires dans toute la Fonction Publique a eu lieu ce 19 mars. Avec 12,91 % de grévistes au niveau DGFIP et 19,58 % à la DISI, elle marque le retour de la lutte de tous les fonctionnaires pour la hausse du point d'indice, pour l'unité de la grille indiciaire dans la Fonction Publique. Ils ont marché ensemble pour rejeter la réforme de la Fonction Publique du ministre Guérini qui veut faire « sauter » les statuts des fonctionnaires et généraliser les primes au mérite. Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ». Mais les agents ne sont pas dans l'attente d'un prétendu « mérite » synonyme d'arbitraire. Nous exigeons une augmentation significative de nos salaires, reconnaissant l'implication de toutes et tous dans le fonctionnement des services publics que ce gouvernement s'acharne à entraver, démanteler, privatiser.

Alors que 413 milliards d'euros sont inscrits dans la loi de programmation militaire et que 200 milliards sont alloués aux entreprises sous diverses aides, les agents vont à nouveau subir le gel de la valeur du point d'indice. Le ministre Bruno Lemaire annonce des coupes budgétaires de 10 milliards d'euros pour 2024 et 20 milliards l'année prochaine !

Le déficit public atteindrait finalement 5,6% pour 2023. Le gouvernement par son ministre des Finances annonce des pistes pour faire des économies. Pour inverser la tendance, l'exécutif réfléchit à réduire les dépenses sociales. Cela passerait par une nouvelle réforme de l'assurance chômage, une restriction de l'accès à certaines prestations, revoir la liste des maladies ALD, etc...

En résumé, le gouvernement veut « taper » sur les plus précaires des Français. Une stratégie désastreuse, de mettre en place ces mesures d'austérité qui ne feront qu'aggraver la situation économique des plus pauvres, une nouvelle fois, les services publics vont payer un lourd tribut et les politiques publiques seront mises à mal.

Le problème n'est pas les dépenses publiques mais les recettes. Mais les pouvoirs politiques refusent de revenir dessus par pure idéologie antifiscale !

Pourtant les solutions existent ! Nous allons parler un peu de chiffres car « la couleuvre est trop grosse à avaler » !!!

L'économie française ne s'est jamais aussi bien portée. L'indice du CAC 40 a atteint le seuil historique des 8000 points et les bénéficiaires dépassent les 140 milliards d'euros pour 2023. Selon différents rapports de la Cour des Comptes, le premier poste des dépenses publiques annuelles (environ 30% des dépenses budgétaires) est constitué « d'aides publiques » aux entreprises mal fléchées, non conditionnées et dont l'efficacité, notamment en matière de lutte contre le chômage, reste à prouver. Pour exemple 160 milliards d'euros ont été alloués aux entreprises en 2019, contre 30 milliards dans les années 90, et la gabegie continue !

Depuis 2017 les impôts ont baissé prioritairement au bénéfice des entreprises et des plus riches :

- 10 milliards par an de baisse des impôts de production,
- 11 milliards par an de baisse de l'impôt sur les sociétés,
- transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière, qui coûte 3,5 milliards d'euros par an aux finances publiques,
- création du prélèvement forfaitaire unique, qui bénéficie aux épargnants les plus riches, détenteurs d'intérêts, de dividendes et plus-values.

La fraude et l'évasion fiscales sont estimées à plus de 80 milliards d'euros par an.

La loi de programmation militaire 2024 – 2030 prévoit 413 milliards d'euros de dépenses militaires (soit une augmentation de 40 %) et 60 milliards pour les armes nucléaires. Une honte, alors même que les dernières projections de la Banque de France indiquent que la population devra supporter une hausse du coût de la vie de 2,8 % en 2024.

Donc les pistes de recettes fiscales sont nombreuses, quelques exemples :

- Taxe progressive sur le patrimoine
- Taxe sur les dividendes distribuées
- Réduction des niches fiscales
- Taxe sur les rachats d'action
- Taxe sur les transactions financières
- Taxe sur les superprofits

La CGT condamne cette politique antisociale voulu e par le gouvernement au profit des plus riches qui représente une politique mortifère pour l'ensemble de la population.

De l'argent il y en a !

L'exigence de la revalorisation de la valeur du point d'indice et des augmentations générales est plus que jamais légitime et sa satisfaction urgente.

Les agents que nous représentons ne peuvent pas se contenter d'une ligne de remerciement dans le rapport d'activité et le mépris de leur administration qui ignore leurs revendications !

Du côté de l'informatique DGFIP, suite à notre rencontre avec le DGSSI le 5 mars dernier, nous cherchons toujours à comprendre comment et quand sera déterminé le schéma directeur. Nous avons cru comprendre qu'il serait issu du COM tout en étant vanté par celui-ci, une certaine forme de génération spontanée sans doute mais nous arrêtons là l'ironie puisque sur le terrain nous pouvons constater au quotidien la façon dont nos collègues subissent les attermoissements de la Centrale sur de nombreux sujets.

Ces attermoissements sont d'ailleurs décrits en filigrane dans le rapport d'activités 2023 :

- à l'AT Nevers : « Les agents sont très fortement investis dans les différentes missions qui leur sont confiées, en dépit de difficultés techniques rencontrées », belle formule qui peut s'appliquer à de nombreux cas.
- Pour IIA Dijon : « l'activité s'est avérée moins soutenue qu'annoncé en raison de nombreux retards pris par les projets sur la résorption de leur dette technique », suivant la cynique formule consacrée : les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Remarque que l'on peut étendre à de nombreux services.
- Exploitation traditionnelle à Clermont : le mot « crise » apparaît 5 fois dans le paragraphe ! Incroyable... Nous n'allons pas reprendre l'historique de nos interventions à ce sujet mais pour employer une autre formule bateau : « on vous avait prévenus ! »

Cette énumération s'arrêtera là pour ne pas lasser l'auditoire mais si l'occasion nous est donnée nous ne manquerons pas de relever d'autres errements du pilotage ou des problématiques liées aux relations asymétriques avec les bureaux de Centrale.

Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ? Une boussole dans le cockpit ? Ou bien une mouette dans le réacteur ? Faut-il s'étonner du manque d'attractivité de nos métiers lorsque l'on vit ces errements au quotidien ? Du manque d'enthousiasme de la majorité des collègues à vanter ces métiers dans les différents salons ?

Et en 2024, que vont devenir tous les projets annoncés une fois que le coup de rabot budgétaire aura été donné ?

Parmi les points que vous avez inscrits à l'ordre du jour et les remontées que nous font les collègues de la situation dans les ESI, plusieurs éléments nous interpellent :

1/ On croyait que le D de CID voulait dire « départemental ». Pourtant il remonte à nos oreilles que des collègues de CID sont sollicités pour faire des missions hors département. Même si c'est exceptionnel, ponctuel, sur la base du volontariat, etc... ce n'est pas le travail des CID d'intervenir hors de leur département, sinon ce seraient des CIR et ils seraient payés différemment.

2/ Autre sujet, celui de la taille de l'équipe logistique de Lyon, qui intervient aussi sur le site de Meyzieu. Cela fait des années qu'ils ne sont plus que deux, faut-il conclure de la lecture du rapport d'activité que c'est la taille « normale » de l'équipe ? Quelle que soit la qualité de ses membres, une personne de plus, compte tenu de la liste des travaux à effectuer, ne serait pas de trop.

3/ Enfin la lecture du rapport annuel laisse des questions en creux. Rien sur les refus de télétravail, rien sur les refus de temps partiel ? Doit-on comprendre qu'il n'y en a pas ou qu'il ne faut pas en parler ?